AR Prefecture
043-214302242-20261112-2026_11_03-DE
Reçu le 17/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 12 novembre, à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :
M. Didier ROUCHOUSE, Maire
Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.
M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GRAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Jacques DUPONT, M. Philippe FREYSSENET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, , Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, M. Jean-Luc FAURE, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Mme Ghislaine BERGER pouvoir M. Didier ROUCHOUSE
Mme Françoise BALMONT pouvoir à Mme Valérie CELLE

ABSENTS EXCUSÉS :
M. Adrien DESSAILY

Secrétaire de séance : *Mme Isabelle GAMEIRO élue à l'unanimité*

Objet : Dénomination de voies communales

(Délibération 2026_11_03)

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations n° 2017_06_19 du 30 juin 2017, n° 2022_11_10 du 28 novembre 2022, n° 2025_02_13 du 6 février 2025, n° 2025_06_18 du 19 juin 2025 et 2026_09_24 du 17 septembre 2026 portant dénomination des voies communales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits ouverts à la circulation publique,
Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services, tels que les secours et la connexion aux réseaux, ainsi que d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et les livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles,
Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il appartient à celui-ci de procéder à la dénomination des voies publiques et des voies privées, lorsque ces dernières sont ouvertes à la circulation publique, ainsi que des lieux-dits situés sur son territoire.

AR Prefecture
043-214302242-20261112-2026_11_03-DE
Reçu le 17/11/2026

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de dénommer les nouvelles voies recensées sur le territoire communal, conformément au tableau ci-après :

SECTEUR	DÉNOMMINATION	DESCRIPTION / DÉLIMITATION
CROUZE MOUTON	Chemin des Fruits Rouges	A partir de la parcelle cadastrée AE 87 jusqu'à la parcelle cadastrée AI 272 (dernière maison desservie)
BOUCHEROLLES	Chemin de la Ribeyre	De la RD 44 à la parcelle cadastrée BM36
VAUBARLET	Route de Vaubarlet	De la RD 43 en direction de Grazac (après le Pont de Vaubarlet) jusqu'au carrefour de jonction de la Route du Camping et de la Route Forestière (au droit de la parcelle A 128)
LATOUR	Sentier de Latour	De la fin du hameau de Grangeneuve au droit de la parcelle cadastrée BC 95 jusqu'à la parcelle BC 157
LA TUILERIE	Impasse de la Côte	De la RD 43 à la parcelle cadastrée BE 287
CHERBLANC	Chemin de Cherblanc	De la Rue de Cenoux jusqu'à la parcelle cadastrée AW 43
BONCHE	Passage de Bonche	De la RD 44 reliant la parcelle cadastrée BE 177 à la parcelle cadastrée BE 173
SAINT MARTIN	Lieu-Dit Les Saint-Martin	Au droit de la parcelle cadastrée AL 102 (en cohérence de l'adressage de la commune de St Pal de Mons) jusqu'à la limite avec la commune de la Séauve sur Semène
LE BOURG	Impasse des Roses	De Chemin de Peyrelas à la parcelle cadastrée AP 997
PATURAL DE LA CUMINE	Lotissement Les Coquelicots	Nouveau lotissement sur la section cadastrale " Patural de la Cumine"

AR Prefecture
043-214302242-20261112-2026_11_03-DE
Reçu le 17/11/2026

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les dénominations des nouvelles voies communales telles que figurant dans le tableau ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice	**29**
Présents	**26**
Représentés	**2**
Votants	**28**

Quorum	**15**
Abstention(s)	**0**
Contre	**0**
Pour	**28**

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 17/11/2026

et publication en Mairie le : 17/11/2026

Pour Copie conforme
Le 17/11/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE